

Mobiliser et faire entendre la voix des organisations de la société civile dans le cadre du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD2)

Afelee Falema Pita – Coordonnateur du CBFD2

Qu'est-ce que le Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD) ?

En août 2020, la première Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM1) a approuvé un mécanisme régional visant à améliorer la participation des organisations de la société civile (OSC) et des autres acteurs non étatiques (*Relevé de conclusions de la première Conférence régionale des ministres des Pêches*, paragraphe 16)¹ afin de donner effet à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique concernant les pêches côtières en septembre 2016 (*Communiqué du 47^e Sommet du Forum*, paragraphe 10)². Ce nouveau mécanisme prévoit l'organisation de deux journées de dialogue sur la pêche communautaire dans le cadre de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA). Ce dialogue, baptisé Dialogue sur la pêche communautaire, a pour objectif premier d'offrir aux OSC et autres acteurs non étatiques une plateforme régionale leur permettant de faire connaître les principaux besoins et problématiques en lien avec les ressources halieutiques côtières en Océanie. Leurs points de vue sont communiqués aux directeurs des pêches par le biais de la RTMCFA afin de sensibiliser les ministres et dirigeants de la région océanienne aux questions prioritaires relatives à l'accès aux ressources halieutiques côtières et à leur utilisation durable. Le Dialogue sur la pêche communautaire est également un moyen pour les OSC et les acteurs non étatiques de partager leur expérience et les enseignements tirés des initiatives communautaires, afin de renforcer les efforts de préservation d'écosystèmes productifs et sains et des ressources halieutiques qui y sont associées, ces ressources étant essentielles au bien-être de plus de 10 000 communautés côtières dans les pays océaniques (Smith and Lalavanua 2020 ; Govan and Lalavanua 2022).

Premier Dialogue sur la pêche communautaire

L'ordre du jour du premier Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD1) comportait deux grands points. Il s'agissait en premier lieu d'examiner les différents mandats du Dialogue afin de jeter des bases administratives adaptées pour ses futures éditions. Les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches (HoF14) de la Communauté du Pacifique (CPS)³ ont examiné et approuvé les mandats convenus, qui prévoient la nomination d'un-e Coordonnateur-riche et

d'un-e Coordonnateur-riche adjoint-e du Dialogue sur la pêche communautaire chargé-e-s de travailler avec la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS et le Groupe consultatif du Dialogue sur la pêche communautaire à l'organisation logistique des futures éditions du dialogue et à leur animation. Le débat s'est porté en deuxième lieu sur les contributions des OSC et des acteurs non étatiques à la mise en œuvre du *Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique 2021–2025*⁴ (Smith and Lalavanua 2020).

Deuxième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD2)

Le présent article a pour but de présenter les grands points permanents de l'ordre du jour et les principales conclusions du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire. Le Coordonnateur du CBFD2 y livre également des recommandations en vue d'améliorer et de renforcer les prochaines éditions.

Le CBFD2 a été organisé le 13 octobre 2022 au siège de la CPS à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de la cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5) de la CPS. Il était présidé par un Coordonnateur indépendant, sélectionné par des OSC et des acteurs non étatiques, et a réuni au moins 24 représentants (certains en présentiel et d'autres à distance) des OSC et des acteurs non étatiques, actifs dans le domaine de la pêche communautaire en Océanie. Des représentants d'organismes publics et d'autres partenaires ont assisté au CBFD en tant qu'observateurs. Le Coordonnateur et des représentants du Samoa, des



Figure 1. Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique 2021–2025

¹ <https://purl.org/spc/digilib/doc/gpdzd>

² https://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2016/09/2016-Forum-Communiqué_-Pohnpei_-FSM_-8-10-Sept.pdf

³ <https://purl.org/spc/digilib/doc/xqqjn>

⁴ <https://purl.org/spc/digilib/doc/yr5yv>

• Nouvelles de la région et d'ailleurs •

Fidji et de Tuvalu n'ont malheureusement pas pu embarquer sur le vol reliant Nadi à Nouméa, car ils ne disposaient pas de l'assurance santé exigée par la compagnie aérienne. Le Cbfd a donc été présidé virtuellement par le Coordonnateur depuis la salle de conférence de la CPS à Suva (Fidji).

Séance 1 : Faire entendre la voix des OSC et des acteurs non étatiques

Lors de la séance plénière « Faire entendre la voix des OSC et des acteurs non étatiques », les participants ont pu réfléchir collectivement et recenser les enjeux importants de la pêche communautaire, communs à l'ensemble de la région. Pour résumer, les principaux enjeux évoqués par les participants sont les suivants :

- a manque d'engagement du secteur privé ;
- b absence de processus national de sélection des participants au Cbfd ;
- c besoin de financement des processus de sélection à l'échelon national ;
- d expansion rapide des efforts de gestion communautaire des pêches (GCP) dans toute la région, sans expansion équivalente des ressources financières et techniques (financement et capacités) nécessaires pour soutenir les actions de GCP à l'échelon communautaire ;
- e nécessité d'une meilleure cogestion pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des pêches côtières intégrant les modalités de gestion traditionnelles ;
- f moyens d'utiliser la GCP pour mieux faire connaître la gestion des pêches côtières ;
- g difficultés pour les petites communautés à mettre en œuvre les initiatives publiques portant sur la pêche communautaire et/ou à s'y adapter ;
- h nécessité de mieux informer les communautés des éventuelles répercussions de l'exploitation minière des grands fonds marins pour les pêches côtières ;
- i intégration des savoirs traditionnels/locaux dans la gestion des pêches côtières ;
- j multiplication des campagnes en faveur des changements comportementaux, à l'appui de la GCP ;
- k reconnaissance du leadership local en matière de GCP ;
- l consignation d'exemples illustrant l'efficacité de la GCP ;

- m amélioration de la gestion des holothuries et maximisation des avantages pour les communautés ;
- n manque de reconnaissance des infractions dans le domaine de la pêche et mesures insuffisantes à cet égard de la part des systèmes judiciaires.

Sur la base de la liste ci-dessus, les participants ont recensé les trois enjeux prioritaires suivants :

- a la nécessité d'une représentation des OSC et des acteurs non étatiques par le biais de processus nationaux transparents de sélection des participants au Cbfd (et à d'autres forums nationaux sur les pêches côtières) ;
- b la nécessité de bien informer les OSC et les acteurs non étatiques sur la GCP et de renforcer leurs capacités dans ce domaine ; et
- c l'amélioration de l'intégration des savoirs locaux et traditionnels aux connaissances scientifiques modernes ou conventionnelles pour une gestion efficace des ressources halieutiques côtières.

Les participants au Cbfd2 ont aussi fait part de leurs espoirs et de leurs attentes concernant les prochaines éditions du Dialogue, relevant notamment les points suivants :

- a renforcement de la collaboration et du soutien entre les communautés et les organismes publics ;
- b intégration des jeunes et des technologies aux activités de GCP ;
- c inclusion des petits pêcheurs du secteur privé ;
- d examen des recommandations issues du Cbfd par les décideurs de haut niveau en vue de leur adoption ;
- e mise en place d'un véritable processus de communication bidirectionnel et représentatif, comme suit :
 - le processus est dirigé par la société civile et bénéficie d'un réel appui financier,
 - les observations et les questions soulevées par les communautés ne doivent pas être censurées ni modifiées,
 - le rapport doit parvenir aux ministres et aux dirigeants, et
 - les ressources affectées et les modalités de conception devraient viser à véritablement permettre la participation des communautés locales dans les pays, dans le cadre de processus nationaux respectueux des principes de consentement préalable, libre et éclairé et des autres garanties sociales fondamentales.

Participants à l'atelier LMMA en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Images: Watisoni Lalavanua, ©SPC



Séance 2 : Rester à l'écoute – enjeux prioritaires relatifs à la pêche communautaire

Répartis en groupes de travail lors de la séance 2, intitulée « Rester à l'écoute : enjeux prioritaires relatifs à la pêche communautaire », les participants ont discuté de manière approfondie des trois enjeux prioritaires mis en évidence lors de la séance 1, qui sont communs à l'ensemble de la région, et ont décidé des moyens suivants pour y remédier ou les améliorer.

- a Nécessité d'une représentation des OSC et des acteurs non étatiques par le biais de processus nationaux transparents de sélection des participants au Cbfd et à d'autres forums nationaux sur les pêches côtières :
 - Désigner plusieurs référents chargés de faciliter le processus de sélection ;
 - Aider les participants à prendre la parole et à faire des interventions en amont des réunions (ce qui nécessite d'apporter un soutien financier aux forums nationaux), et renforcer les capacités des participants aux dialogues de haut niveau ;
 - Faire participer les communautés à la définition des « participants compétents » ainsi que des principes de diversité et de bonne représentation ; examiner si un sous-comité des OSC et des acteurs non étatiques doit être constitué dans chaque pays océanien pour sélectionner ces « participants compétents » ;
 - Donner aux communautés les moyens de définir les enjeux nécessitant un traitement scientifique.
- b Nécessité de bien informer les OSC et les acteurs non étatiques sur la GCP et de renforcer leurs capacités dans ce domaine :
 - Tirer des leçons des succès remportés dans le domaine de la GCP aux Fidji, aux Tonga et au Samoa ;
 - Assurer l'accès à de meilleurs moyens de communication et de soutien, ainsi qu'à des mécanismes de financement durables pour les activités de GCP ;
 - Créer de nouveaux moyens de subsistance pour compenser le temps consacré aux activités de GCP ;
 - Définir un cadre approprié et utilisable pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage relatif à la GCP à l'échelon des communautés.

- c Amélioration de l'intégration des savoirs locaux et traditionnels aux connaissances scientifiques modernes ou conventionnelles pour une gestion efficace des ressources halieutiques côtières :

- Intégrer les pratiques et connaissances locales et traditionnelles à la GCP, notamment en les consignnant dans des plans de façon à éviter toute érosion ou perte de savoirs ;
- Faire en sorte que les services des pêches établissent des liens de confiance avec les dépositaires des savoirs traditionnels et les dirigeants communautaires ;
- Inclure à titre prioritaire les connaissances locales des pêcheurs au travail de gestion fondé sur des données factuelles.
- Les poissons peuvent avoir valeur de totems au regard de certaines pratiques culturelles, et être pêchés en dépit de la réglementation ; il faut alors envisager une exemption pour ces pratiques culturelles.

Conclusions, suites à donner et rapports adressés à la quinzième Conférence des directeurs des pêches et à la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches

L'un des principaux objectifs du Cbfd est d'offrir aux OSC et autres acteurs non étatiques une plateforme régionale leur permettant de faire connaître les principaux besoins et problématiques en lien avec les ressources halieutiques côtières en Océanie. Leurs points de vue sont communiqués aux directeurs des pêches par le biais de la RTMCFA afin de sensibiliser les ministres des Pêches (par l'intermédiaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches) et les dirigeants de la région océanienne (par le biais du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique) aux questions prioritaires relatives à l'accès aux ressources halieutiques côtières et à leur utilisation durable.

À l'issue du Cbfd2, les participants ont convenu d'adresser trois recommandations principales à la RTMCFA pour approbation par la quinzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS (HoF15)⁵ ainsi que par les ministres des Pêches lors de la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM4)⁶ et par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Les trois recommandations sont les suivantes :

⁵ <https://purl.org/spc/digilib/doc/6aasm>

⁶ <https://purl.org/spc/digilib/doc/4jr7q>

Participants aux ateliers LMMA aux Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Images: Watisoni Lalavanua, ©CPS



- a Les participants au deuxième Dialogue sur la pêche communautaire prient les directeurs des pêches (HOF15) d'inviter les membres de la CPS à lancer des dialogues nationaux sur la pêche communautaire afin d'améliorer la communication avec les OSC et les acteurs non étatiques et de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs préoccupations concernant la gestion des ressources halieutiques côtières.
- b Les participants au deuxième Dialogue sur la pêche communautaire prient les directeurs des pêches de reconnaître le problème émergent de l'exploitation minière des grands fonds marins et les conséquences qu'elle peut avoir pour la pêche côtière, et prient les membres d'encourager la réalisation de recherches indépendantes plus nombreuses sur les écosystèmes des grands fonds marins avant d'envisager leur exploitation minière à des fins commerciales.
- c Les participants au deuxième Dialogue sur la pêche communautaire prient les directeurs des pêches d'inviter les membres de la CPS à augmenter les budgets de fonctionnement dévolus à la gestion communautaire des pêches au sein des organismes publics nationaux et infranationaux, ainsi que de mettre sur pied des mécanismes de financement appropriés permettant d'aider directement les communautés à mieux gérer leurs ressources côtières.

Les trois recommandations ont été approuvées par la quinzième Conférence des directeurs des pêches et transmises dans leur intégralité aux ministres des Pêches en annexe du rapport de conférence soumis par la Division FAME de la CPS à la RFMM4. Les ministres des Pêches ont pris acte des trois recommandations et les ont approuvées. La Division FAME élabore actuellement son rapport sur les pêches destiné aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, qui inclura les recommandations issues du Cbfd2.

Futures éditions du Dialogue

Sur la base du déroulement réel du Cbfd2, pour ce qui est de la logistique, des processus et des enjeux abordés, les observations et propositions d'amélioration suivantes ont été communiquées à la Division FAME de la CPS et au Groupe consultatif du Dialogue sur la pêche communautaire :

- a Dans chaque pays, il conviendrait de confier la nomination et la sélection des représentants des OSC participant au dialogue aux référents locaux, qui connaissent mieux les personnes désignées et leurs contributions au sein des communautés locales au développement de la pêche communautaire. En outre, il conviendrait de porter le nombre de représentants d'OSC de chaque pays à un niveau adapté (au moins deux) afin de garantir la continuité du travail à l'échelle nationale.
- b Pour favoriser le partage d'expériences et des enseignements tirés par les OSC et les acteurs non étatiques de la région, un bref rapport et un point d'actualité présentés par les représentants de chaque pays sur l'état d'avancement de la GCP seraient utiles à tous. Cela permettrait de suivre les progrès enregistrés par chaque pays au regard des points abordés et convenus au cours du Cbfd.
- c Des efforts doivent être faits afin de procéder à la nomination du/de la Coordonnateur-riche et du/de la Coordonnateur-riche adjoint-e conformément à leurs mandats respectifs. Si l'un de ces deux postes n'est pas pourvu en temps voulu, une personne issue de la même sous-région siégeant au Groupe consultatif du Cbfd pourrait être nommée Coordonnateur-riche adjoint-e.
- b La Division FAME de la CPS doit mettre en place une base de données régionale sur la situation de la GCP dans chaque pays, afin d'être en mesure de repérer précisément les OSC ayant besoin d'une assistance directe.
- c Compte tenu des écarts importants en matière d'établissement formel d'OSC et d'autres acteurs non étatiques dans le domaine de la pêche communautaire dans la région, il est nécessaire de veiller à repérer les OSC nouvellement créées et à leur donner la possibilité de faire entendre leur voix, à l'échelle nationale comme lors du Cbfd, et ce pour éviter la prédominance d'ONG bien établies dotées de financements sécurisés.
- d De manière générale, il conviendrait que les enjeux de la pêche communautaire recensés comme thèmes de discussion lors des dialogues soient, par nature, communs et pertinents pour l'ensemble des pays océaniques. Sur ce point, les participants doivent avoir la possibilité, pendant le dialogue, de délibérer entre eux sur ces questions, sans la présence ou la participation en qualité d'observateur de responsables publics. Ils pourront ainsi exprimer leurs opinions plus librement et s'affranchir des points de vue et des instructions des organismes publics. La présence d'agents de la Division FAME et du/de la Conseiller-ère en pêche communautaire lors de cette séance à huis clos permettra aux participants qui en ont besoin d'obtenir des conseils ou des renseignements techniques.

Travaux de groupe en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
Image: Watisoni Lalavanua, ©CPS



- e Il est recommandé, pendant le Cbfd, d'ouvrir la réflexion et la discussion sur d'éventuels programmes pertinents dotés de financements permettant aux OSC de mettre en œuvre des projets concrets et de désigner leurs référents nationaux. Si les première et deuxième éditions du Dialogue sur la pêche communautaire ont été principalement axées sur des enjeux de cadrage, il faut désormais se pencher sur les enjeux concrets, afin de traduire ce qui a été discuté et convenu pendant les Cbfd en résultats réalistes sur le terrain.
- f Les contrats requis pour le-la Coordonnateur-riche et le-la Coordonnateur-riche adjoint-e du Cbfd3 doivent être finalisés et signés avant le début du dialogue.

Les principaux points permanents et généraux de l'ordre du jour proposés pour le Cbfd3 sont résumés comme suit :

- a L'état d'avancement des mesures prises par les OSC, les acteurs non étatiques et les membres de la CPS pour mettre en œuvre les conclusions du Cbfd2 devra rester au cœur du Cbfd3. Il est nécessaire, en particulier, d'assurer un suivi étroit et de rendre compte lors du Cbfd3 de la mise en œuvre par les pays des recommandations issues du Cbfd2.
- b L'organisation des séances en plénière et en groupes de travail doit être maintenue lors du Cbfd3.
- c La désignation de référents nationaux de la pêche communautaire doit être formalisée afin de permettre une bonne coordination de la participation des OSC aux Cbfd et des mesures prises pour donner suite aux conclusions qui y sont adoptées.
- d Les mandats établis pour le Cbfd, le Groupe consultatif sur la pêche communautaire, ainsi que pour les postes de Coordonnateur-riche et de Coordonnateur-riche adjoint-e, doivent être actualisés (si besoin est) pendant le dialogue pour tenir compte des enseignements tirés.
- e Les participants au Cbfd3 devront se pencher sur les programmes particuliers qui sont dotés de financements pour les OSC.

Conclusion

Les pêches côtières jouent un rôle fondamental à l'appui des moyens de subsistance, de la nutrition, de la santé ainsi que des cultures et des économies des communautés océaniques. Il est indispensable de donner la priorité à la prise en compte de la voix des OSC et des autres acteurs non étatiques, qui englobent les communautés et les pêcheurs locaux, avant de prendre la moindre décision en matière d'accès et d'utilisation durable des ressources côtières et des écosystèmes qui les abritent.

Le Cbfd constitue une plateforme régionale reconnue qui permet aux OSC et aux acteurs non étatiques participant à la pêche communautaire en Océanie de fournir de précieuses informations sur des questions cruciales concernant les pêches

côtières dans la région à leurs interlocuteurs des pouvoirs publics, notamment aux directeurs des pêches, aux ministres des Pêches de la région et aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. Bien qu'il n'en soit encore qu'à ses balbutiements, le Dialogue sur la pêche communautaire a déjà permis d'amplifier réellement la « voix des OSC et des acteurs non étatiques » et de les mobiliser dans le domaine de la gestion durable des pêches côtières en Océanie.

Le Cbfd est néanmoins confronté à une difficulté majeure, à savoir le manque de fonds nécessaires à son fonctionnement permanent. Il est donc crucial que des bailleurs de fonds bilatéraux et des organisations philanthropiques apportent leur concours à ce mécanisme régional. Un tel soutien permettra de faire durablement résonner la voix des OSC, dont celles des communautés et des pêcheurs locaux, dans l'ensemble des processus décisionnels concernant les pêches côtières en Océanie.

Remerciements

L'auteur tient à exprimer ses sincères remerciements aux représentants des OSC et des acteurs non étatiques de l'ensemble de la région océanique pour leur participation active au Cbfd2. Votre engagement et votre dévouement constants en faveur de la réalisation de nos objectifs communs et au service de nos communautés respectives sont particulièrement appréciés. Cela a été un plaisir et un privilège de pouvoir travailler avec les agents de la Division FAME de la CPS, en sa qualité de secrétaire du Cbfd. Votre engagement, vos conseils et votre professionnalisme nous ont permis de mener à bien les deux premières éditions du Dialogue sur la pêche communautaire.

Bibliographie

- Smith A. et Lalavanua W. 2022. Premier Dialogue sur la pêche communautaire – quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture. Lettre d'information sur les pêches de la CPS 166:18–20. <https://purl.org/spc/digilib/doc/zia9m>
- Govan H. et Lalavanua W. 2023. L'approche océanique de la gestion des pêches côtières : État des lieux et avancement de la gestion communautaire des pêches. Lettre d'information sur les pêches de la CPS n°169. 33–47. <https://purl.org/spc/digilib/doc/omty7>

Pour plus d'informations sur le Dialogue sur la pêche communautaire :

Watisoni Lalavanua

Conseiller en pêche communautaire, CPS

watisonil@spc.int